



Avis des Élus du CSE siège relatif à la dérogation du temps de travail du Personnel assurant l'opération du Tour de France Masculin 2025 (Point n°2)

Le 112^{ème} Tour de France se déroulera cette année du 5 au 27 juillet 2025.
Il comprend 21 étapes pour une distance de 3 320 km.

Pour assurer la couverture de cet évènement, les équipes de la Fabrique seront mobilisées dès le mercredi 2 juillet, cela concerne 184 personnes.
Toutes les étapes seront couvertes en intégralité, avec des temps de transfert et de la conduite de nuit ce qui explique la demande de dérogation du temps de travail à 60 heures hebdomadaires présentée par la direction aux élus.

Les équipes de la Direction des sports sont-elles aussi mobilisées sur cette opération ?
39 personnes vont ainsi assurer la couverture de l'évènement et là aussi une demande de dérogation horaire à 60 heures hebdomadaires est formulée devant les élus.

Enfin, la Direction du marketing et de la communication présente elle aussi, une demande de dérogation horaire à 60 heures hebdomadaires pour permettre à la salariée en charge de la logistique et de l'intendance d'assurer la continuité de service sur cette opération.

Les élus tiennent à remercier la direction pour la qualité des documents présentés.
Ils constatent que les temps de repos sont respectés et soulignent l'importance de respecter la règle des RH.

Ils prennent acte et souhaitent un retour sur le réalisé dès que possible.

Paris le, 20 mai 2025

VOTANTS : 19

Pour : 19
Contre :
Abstentions :

Les organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA, CGC, FO, SNJ s'associent.